



Insultes de pédophilie à mon égard

Par **loulou55**, le **08/03/2011** à **15:47**

Bonjour,

Voilà au cours d'échanges de sms assez houleux envers une personne cette dernière m'a insulté de pédophile puis je savoir si je peux porter plainte ou déposer une main courante merci

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **15:55**

Le contenu d'un SMS n'est pas une preuve (il faut prouver ce contenu et prouver l'expéditeur, ce qui s'avère en général, impossible)

Puisqu'il s'agit d'injure privée, c'est une contravention de 1ère classe (38 euros). Bref, est-ce que ça vaut la peine d'autant que vous n'avez aucune preuve et qu'on ne va pas mettre en marche les expertises dispendieuses pour prouver le contenu du SMS et l'expéditeur, pour une contravention de 1ère classe